POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Acteur reconnu à vocation environnementale de la filière vitivinicole, la société FAURE collecte et valorise des sous-produits et déchets spécifiques de ce secteur. La certification ISO 14001 acquise dès 1999 et sans cesse renouvelée a permis la mise en place d'une culture d'entreprise tournée vers le respect de l'environnement.

A l'issue de ces 24 années la société FAURE, en continuant de se doter de moyens humains, financiers et matériels, a notamment réalisé des efforts significatifs dans les domaines suivants :

- la prévention des pollutions et des risques,
- l'intégration paysagère
- la sensibilisation continue de son personnel.
- la gestion de ses déchets
- la préservation de nos ressources naturelles

Forte de ces avancées, la Direction s'engage :

- **Sur la protection de l'environnement, y compris la prévention de la pollution**
- **A satisfaire à ses obligations de conformités**
- **Vers une amélioration continue du système de management environnemental afin d'améliorer sa performance environnementale**

Faure a été précurseur au début des années 90 pour la mise en place d'une filière de valorisation d'un déchet vinicole fortement polluant via son service ECO-TARTRES ©. Doté d'un outil de production pour récupérer la molécule d'acide tartrique elle a pu traiter en 30 ans plus de 30 000 m3 de solutions de détartrages saturées.
Aujourd'hui, Faure souhaite proposer à un plus grand nombre de caves ce service en incitant les caves à adhérer à cette solution (gratuité, campagne d'information/sensibilisation) et en modernisant le procédé de valorisation

Par cette volonté d'initier une action de recherche et développement, la société Faure cherche également, en lien avec d'autres actions de son programme environnemental, **à réduire ses impacts environnementaux locaux et diminuer la consommation globale en gasoil de ses activités**

Toutes les actions découlant de ces objectifs définis par la Direction devront toutefois être pertinentes, techniquement réalisables, à un coût économiquement acceptable pour la taille de l'entreprise.

La réalisation de ces objectifs passe par un système de management environnemental dont la gestion est assurée par un responsable environnement. Chaque membre du personnel, PDG compris, est un acteur essentiel des réalisations et actions à conduire, et des suggestions ou propositions qu'il peut amener.

Par la nature de ses activités et son engagement fort vis-à-vis de l'environnement, la société FAURE intègre parfaitement le concept d'Economie Circulaire. Elle montre ainsi clairement sa volonté de s'inscrire dans une démarche de Développement Durable.

Sérignan du Comtat, le 14/06/2023
Benjamin Margnat
P.D.G.